CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES

GEMEENTERAAD VAN BRUSSEL

Séance publique du lundi 5 décembre 2011

Openbare vergadering van maandag 5 december 2011

La séance publique est ouverte à 18 heures sous la présidence de M. Thielemans, Bourgmestre.

De openbare vergadering wordt geopend om 18 uur onder voorzitterschap van de heer Thielemans, Burgemeester.

Excusés : Mmes Noël, Abib, Lemaitre, M. Vanackere.

Procès-verbaux des séances des 27 octobre et 21 novembre 2011

Notulen van de zittingen van 27 oktober en 21 november 2011

M. le Bourgmestre.- Conformément à l'article 89, alinéa 2, de la nouvelle loi communale et à l'article 7 du règlement d'ordre intérieur, les projets de procès-verbaux des séances des 27 octobre et 21 novembre 2011 ont été mis à la disposition des membres du Conseil communal sept jours francs avant ce jour.

Overeenkomstig artikel 89, alinea 2, van de Nieuwe Gemeentewet en artikel 7 van het huishoudelijk reglement, werden de ontwerp-notulen van de zittingen van 27 oktober en 21 november 2011 ter inzage van de Gemeenteraadsleden gelegd, gedurende de zeven voorbije vrije dagen.

M. le Bourgmestre.- Conformément aux dispositions des articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale, le Collège a ajouté à l'ordre du jour les points 80 à 84, 86 à 88, 91, 103, 105, 107 et 109 à 111 repris au supplément à cet ordre du jour daté du 1er décembre 2011.

Overeenkomstig de bepalingen van het artikel 234 van de Nieuwe Gemeentewet, heeft het College de agenda aangevuld met de punten 80 tot 84, 86 tot 88, 91,

103, 105, 107 en 109 tot 111, vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 1ste december.

M. le Bourgmestre.- Vu l'urgence, le Collège propose d'ajouter à l'ordre du jour les points 71 à 79, 85, 89, 90, 104, 106, 108 et 112 à 118 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 1er décembre 2011.

Gelet op de dringendheid, stelt het College voor om de agenda aan te vullen met de punten 71 tot 79, 85, 89, 90, 104, 106, 108 en 112 tot 118 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 1ste december 2011.

- **L'urgence est admise à l'unanimité.**

Communications

Séance du Conseil communal du 19/12/2011.- Organisation de la séance prévue pour l'examen du budget 2012 et des comptes 2010 de la Ville.

M. le Bourgmestre annonce que le budget 2012 de la Régie foncière, les comptes 2010 de la Ville et le budget 2012 de la Ville seront soumis au Conseil communal en sa séance du 19/12/2011.

M. le Bourgmestre propose aux chefs de groupe d'organiser les débats comme l'an passé, à savoir : réserver le débat en séance publique au débat politique et traiter les questions techniques en sections, soit lors des sections ordinaires, soit lors des sections réunies qui seront organisées à cet effet le vendredi.

La séance se déroulera comme suit :

- vendredi 16/12/2011 à partir de 13h30 : sections ordinaires (en procédure avancée) : des questions techniques sur des articles budgétaires précis pourront être posées dans la section du membre du Collège compétent ;

- vendredi 16/12/2011 à 15h30 : sections réunies pour traiter des questions générales, d'ordre technique, sur les budgets 2012 de la Ville et de la Régie foncière et les comptes 2010 de la Ville ;

- lundi 19/12/2011 à 16h00 : première séance publique pour l'examen des points ordinaires ;

- lundi 19/12/2011, à la suite de la première séance publique, une deuxième séance publique pour le débat politique sur les comptes et le budget de la Ville ;

- lundi 19/12/2011, à la fin, comité secret (points ordinaires).

Communication de décisions prises par l'autorité de tutelle

M. le Bourgmestre informe les membres du Conseil de l'arrêté ministériel du 23/11/2011 portant suspension de l'exécution de la décision n° 019 du Conseil communal du 17/10/2011 relative à la construction de bureaux, d'installations sanitaires et d'un réfectoire dans le dépôt rue De Wand (Dossier du département Travaux de voirie).

Pris acte.

Communications relatives aux associations subventionnées

M. le Bourgmestre invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance au Secrétariat des Assemblées des comptes, bilan, rapport financier et de gestion des associations suivantes :

- "Cultureel Animatiecentrum Beursschouwburg" asbl, au 31/12/2010 ;

- Société Royale d'Archéologie de Bruxelles asbl, au 31/12/2010 ;

- Théâtre Royal de la Monnaie établissement d'utilité publique, au 31/12/2010.

Pris pour information.

Questions d'actualité

Ont souhaité poser une question d'actualité_:

M. Oberwoits concernant « un message contenant des menaces qui lui a été adressé via Facebook par le gérant du Wood suite à son intervention au Conseil communal du 21/11/2011 » ;

Mevrouw Ampe, betreffende « de gedeeltelijke ontmanteling van het speelplein Fontainas Eilandje » (démontage partiel de l'aire de jeu de l'îlot Fontainas) ;

Mme Ries, relative à « la tenue d'une manifestation intitulée "Gaza on n'oublie pas !" le 27 décembre prochain » ;

M. Coomans de Brachène concernant « un commerce ouvert illégalement dans la rue de la Colline en violation des règles en vigueur dans la zone Unesco » ;

M. Maingain sur « la position du représentant de la Ville de Bruxelles lors de l'assemblée générale de Dexia » ;

de heer De Lille over « het ontbreken van de kerstverlichting op het de Brouckèreplein ».

Motion de M. Maingain, relative à « l'AG extraordinaire du Holding communal"

M. le Bourgmestre informe le Conseiller que sa demande est introduite en dehors du délai de 5 jours francs prévu par l'article 97 alinéa 3 de la nouvelle loi communale, et que de surcroît, le dispositif de la motion rejoint la proposition de décision portée à l'ordre du jour par M. Erens (voir point 71 de l'ordre du jour) qui fera l'objet d'un vote. Le débat sur le fond pourra donc avoir lieu lors de l'examen du point 71.

La parole est à M. Maingain.

M. Maingain.- Vu l'urgence, je souhaiterais que soit mise à l'ordre du jour la seconde partie de ma motion relative au refus de la dissolution par l'assemblée générale.

M. le Bourgmestre.- Nous devons à présent voter sur cette proposition. Le Collège vous propose de rejeter la proposition de M. Maingain.

- *Il est procédé au vote nominatif.*

M. le Bourgmestre.- Rejeté par 24 voix, 5 abstentions et 8 votes favorables.

(À la demande de l'auteure, la motion de Mme Fiszman est reportée.)

De Burgemeester.- Ik heb dan nog een punt dat toegevoegd werd op verzoek van gemeenteraadslid Erens betreffende het standpunt dat de Stad zal innemen op de buitengewone Algemene Vergadering van de Gemeentelijke Holding en de aanstelling van een advocaat om de belangen van de Stad te behartigen. We moeten stemmen over de vraag of we de toevoeging van dat punt al dan niet aanvaarden.

M. le Bourgmestre.- Le Collège vous propose de rejeter la mise à l'ordre du jour du point en question.

- *Il est procédé au vote nominatif.*

M. le Bourgmestre.- Rejeté par 34 voix, 1 abstention et 2 votes favorables.

De heer Erens.- Mijnheer de burgemeester, ik stel vast dat er twee keer over hetzelfde punt is gestemd, maar wel met een verschillend resultaat. U hebt net gevraagd om punt 71tot de laatste punten toe te voegen. Daarover is gestemd en de toevoeging is aanvaard. Nu hebt u een stemming gevraagd over de toevoeging van

een punt waarover al eens gestemd was. Dat lijkt mij zeer vreemd. Het toont ook aan op welke kafkaiaanse wijze deze vergadering geleid wordt geleid. Twee keer over hetzelfde punt stemmen, lijkt mij een beetje ver gezocht.

De Burgemeester.- Mijnheer Erens, ik denk dat we elkaar niet goed begrijpen. De eerste stemming ging over de vraag of het punt al dan niet op de agenda zou komen en de uitslag van die stemming was negatief en de tweede stemming betrof de inhoud en ook de uitslag van die stemming was negatief.

Dossiers de M. le Bourgmestre

- Accord de la section.

Budget du CPAS pour l'exercice 2012

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Mayeur.

M. Mayeur.- Le budget du CPAS pour l'année 2012, dernier exercice de la présente législature, est extrêmement serré. Il porte sur un montant total de 268 millions €, ce qui est considérable. Il impactera la Ville pour un montant de 49 millions €, soit 3 millions de plus que sur l'exercice précédent. Au total, l'intervention de la Ville pour le CPAS sera de 55 millions €, soit une participation inférieure à 20 %. Cette dernière est donc en diminution depuis le début de la législature.

Parmi les éléments de ce budget, citons : une indexation des salaires en 2011 ; une augmentation du taux de cotisations patronales pour les pensions des agents statutaires (entrée en vigueur de la réforme de l'ONSSAPL) ; la régularisation d'environ 1.500 personnes sur le territoire de la Ville ; une augmentation de la mise à l'emploi des personnes aidées (de 800 en 2011 à 900 en 2012) ; une entrée dans « l'unité 1000 » de la TVA commune avec la Ville ; une intervention spécifique de la Ville dans les maisons de quartier.

Le budget ne prévoit pas de provisions. Il n'intègre pas non plus les surcoûts liés à la non-prise en charge de personnes et de familles par Fedasil, notamment les nombreuses et coûteuses procédures en justice qui résultent de cette situation.

Le budget ne tient pas compte des mesures contenues dans le nouvel accord de gouvernement en matière de chômage et de stage d'insertion des jeunes. Les conséquences des transferts éventuels de personnes exclues du chômage ne sont pas intégrées au budget, puisque nous ne connaissions pas lesdites mesures lors de la confection de celui-ci.

Le présent budget confirme la politique menée au cours des exercices précédents. L'année 2012 est importante, dans la mesure où elle verra la concrétisation du projet « 1000 Logements » commun avec la Ville. Selon nos calculs, le chiffre de 1.000 logements sera dépassé, puisque environ 1.200 logements auront été construits au cours de cette législature. Nous aurons également rénové beaucoup de logements. Ils devront être rapidement mis à la disposition des citoyens, ce qui nous obligera à renforcer le département du patrimoine du CPAS. Nous avons donc prévu l'engagement de personnel, lequel sera compensé par des recettes en loyers.

Les personnes aidées mises au travail (articles 60) passent de 800 à 900. Environ quarante personnes seront engagées, mais par le biais de subsides.

La situation est de plus en plus difficile pour nos concitoyens. La crise s'aggrave. Davantage de personnes s'adressent au CPAS et les demandeurs d'asile qui ne sont plus pris en charge ne font qu'alimenter le flux. En outre, les quatorze membres du conseil du CPAS sont tous sous la menace de poursuites au pénal, ce qui est inouï et inacceptable, d'autant plus que notre commune est celle qui déploie le plus d'efforts en matière d'accueil. À titre d'exemple, nous venons d'acquérir un bâtiment pour la mise en œuvre du plan hivernal d'accueil des sans-abri. Aucune autre commune ne le fait ! Ces poursuites judiciaires nous semblent injustes, car nous assumons des responsabilités qui devraient être prises par d'autres, dont le pouvoir fédéral.

La situation empire également parce que la pauvreté augmente. Nous rencontrons des gens dans un état de dénuement tel que l'aide du CPAS ne leur suffit plus. Je rappelle que le montant du revenu d'intégration sociale est de 770 €/mois pour un isolé. C'est évidemment insuffisant pour vivre à Bruxelles. Avec le coût de la vie qui ne cesse d'augmenter, l'écart se creuse entre le montant de cette allocation et les frais réels liés

aux nécessités de la vie quotidienne. Pareille situation génère d'autres coûts, notamment en termes de santé. L'accès aux soins de santé devient de plus de plus en difficile, même si notre dispositif de première ligne (médecins généralistes et hôpitaux publics) fonctionne bien. Il est d'ailleurs reconnu comme l'un des plus performants. Les gens passent par nous pour obtenir la carte santé. La généralisation de cette dernière n'est pas une bonne chose, car elle devient une demande spécifique de personnes qui n'ont d'autre droit que celui-là. Cette situation est extrêmement lourde à supporter pour nos assistants sociaux et services administratifs, mais aussi et surtout pour les personnes concernées.

Nous aidons les jeunes par le biais d'un système de soutien scolaire, en partenariat avec la Ville. Dans ce domaine également, les demandes sont en augmentation constante et nous ne pouvons pas y répondre à toutes. Cette surcharge exige du personnel supplémentaire. Nous recevons des aides du pouvoir fédéral pour l'alphabétisation, par exemple, mais cela reste insuffisant. Le pouvoir fédéral évoque souvent la formation à la citoyenneté, mais celle-ci requiert des moyens dont nous ne disposons pas.

J'en viens à la question du logement. Nous construisons des logements et les mettons à la disposition du public bruxellois, mais nous campons sur le principe d'une création de logements moyens. Bien entendu, cela ne correspond pas au profil des gens aidés par le CPAS, lesquels devraient pouvoir accéder aux logements sociaux. Malheureusement, ces derniers sont largement insuffisants. Nous nous trouvons donc souvent dans une situation inconfortable vis-à-vis des demandeurs. Nous aimerions davantage de solidarité en la matière entre communes de la Région bruxelloise. La Ville de Bruxelles héberge beaucoup de citoyens en situation de pauvreté, contrairement aux communes de la deuxième couronne. Nous poursuivrons les restructurations dans le secteur des maisons de repos et maisons de repos et de soins (reconversion de l'institut Pacheco, transformation d'une unité de César de Paepe en maison de repos et de soins spécifiques pour les personnes à déficience mentale,

maladie d'Alzheimer ou autres). C'est donc une plus-value caritative pour les citoyens de Bruxelles. Pour la reconversion de Pacheco, nous recherchons des partenariats, l'objectif étant également de le transformer en logements moyens, voire de haut de gamme. Notre budget d'investissement s'élèvera donc à 226 millions € pour l'exercice 2012. Il est également en augmentation.

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Oberwoits.

M. Oberwoits.- Le président du CPAS a rappelé que le présent budget était le dernier de cette législature. L'opposition a toujours voulu être constructive dans sa participation à la gestion du CPAS. En effet, les matières que gère le CPAS sont sensibles pour la population et il importe que nous contribuions tous au bon fonctionnement d'une telle institution. Il n'empêche que l'intervention de la Ville sera majorée de 6,6 % en 2012 par rapport à l'exercice précédent. En outre, cette augmentation couvre en partie les indexations barémiques et les hausses des aides sociales. Mais il est fort possible que l'exercice 2012 connaisse une seconde indexation barémique, ce qui risque d'alourdir encore les charges. Le CPAS aurait été bien inspiré d'en tenir compte. Je crains donc que les 6,6 % d'indexation prévus ne soient pas suffisants.

Vous avez évoqué une prévision de dépenses pour 1.500 régularisables. Ce chiffre n'est-il pas sous-estimé ? La situation que nous connaissons en 2011 ne doit-elle pas nous inciter à faire preuve de prudence et à prévoir plus de 1.500 nouveaux dossiers en 2012 ? Le président du CPAS a souligné, à juste titre, la situation précaire d'une part de la population. Il est malheureusement exact que la classe moyenne s'adresse de plus en plus souvent au CPAS, et les modifications relatives aux allocations de chômage ne feront que compliquer les choses. En effet, de plus en plus de citoyens exclus du chômage devront s'adresser au CPAS, nous le constatons déjà. Je ne retrouve pas cette charge dans le budget du CPAS.

Le président du CPAS a pointé les charges induites par les manquements d'autres communes, mais aussi de la Région, dans la gestion de situations particulières, comme celle des sans-abri. Il a évoqué l'acquisition d'un immeuble dans la rue

Royale. Il s'agit d'une dépense considérable, non seulement en termes d'investissement, mais aussi en termes d'exploitation. Quelles sont les garanties reçues et que prévoit le CPAS en dépenses supplémentaires pour la gestion d'un tel immeuble de 200 lits_?

Dans son dernier feuilleton budgétaire, la Ville a considéré qu'elle avait atteint son plafond en termes de crédits d'investissement pour l'extraordinaire. Je suis donc surpris que le CPAS poursuive une politique d'investissement d'une telle ampleur, qui passe de 185 millions en 2011 à 228 millions en 2012. Est-ce bien raisonnable ? Les charges financières du CPAS sont considérables et ses capacités d'emprunt à l'extraordinaire sont atteintes.

La Savonnerie est une très belle réalisation, mais il semble que ses coûts de réalisation dépassent les prévisions. Qu'en est-il ?

Un autre dossier, récurrent, est celui de l'échange entre la rue de Moorslede et la place Willems. Où en sommes-nous ? À chaque discussion budgétaire, ce dossier revient sur la table. Peut-on espérer qu'avant la fin de cette législature, un projet ambitieux nous soit soumis ?

Le budget du CPAS est à nos yeux une priorité. La situation budgétaire de la Ville est difficile. Plus qu'une politique de prestige dont nous n'avons pas les moyens, nous souhaitons que le CPAS remplisse la mission véritablement sociale que lui attribue la loi, pour le bien des Bruxellois.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Jellab.

Mme Jellab.- Le président du CPAS n'annonce aucune provision inscrite à cet exercice. Or les provisions oscillent habituellement entre 500.000 et 600.000 €. La Ville a demandé qu'il en soit ainsi, sauf en cas de dérapage. Vu le contexte actuel, avec l'augmentation de la pauvreté et de la précarité, il y aura dérapage... Et les réformes relatives aux allocations de chômage prises par le nouveau gouvernement n'arrangeront pas la situation. Comment vous préparez-vous à cette sombre perspective ?

Vous avez évoqué la jeunesse. Quelle politique comptez-vous mener envers les MENA, mineurs étrangers non accompagnés ? J'entends qu'un tiers des demandeurs d'asile en Belgique ont moins de 18 ans et il y en aurait 350 à Bruxelles. Avant d'être des étrangers, ce sont des jeunes, qui traînent dans la rue et dans les hôtels. Et les associations ne se pressent pas pour les héberger, car ce public serait trop « difficile ». Le CPAS de la Ville de Bruxelles compte-t-il lancer un programme spécifique pour ces populations, comme l'a fait une autre commune ?

À la page 5, vous évoquez une augmentation du nombre mensuel de bénéficiaires de l'aide sociale équivalente au revenu d'intégration sociale. Quelle est la différence entre un revenu d'intégration sociale et une aide équivalente audit revenu ? Quels en sont les principaux bénéficiaires ?

Mevrouw Ampe.- Mijnheer de burgemeester, de algemene toelichting begint eigenlijk met een sneer naar de federale regering over het federale beleid. Inzake asiel en migratie staat er letterlijk : "De federale regering neemt sinds drie jaar geen doeltreffende maatregelen met het oog op haar verantwoordelijkheden". Als we dan eens gaan kijken naar wie er in de voorbije drie jaar federale minister is geweest, bevoegd voor asiel en migratie, komen we uit bij een partij die toch ook deel uitmaakt van uw meerderheid. Ik zie bijvoorbeeld ook dat in de voorbije jaren de minister bevoegd voor sociale zaken en de minister bevoegd voor armoedebestrijding behoorden tot een partij die deel uitmaakt van de meerderheid in deze stad. Ik begrijp de allusie in deze toelichting dus helemaal niet en ook niet waarom die respectieve partijen zich niet richten tot hun eigen ministers, die inderdaad verantwoordelijk zijn voor asiel en migratie, voor sociale zaken en armoedebestrijding en er te weinig voor doen.

Een aantal zaken in deze begroting en de toelichting springen in het oog. Ik denk bijvoorbeeld aan het feit dat er op een totaal van 4616 leefloners maar liefst 1358 jongeren zijn tussen 18 en 24 jaar die een leefloon ontvangen.Dat is heel wat en dat betekent dat 30% van alle leefloners jongeren zijn tussen 18 en 24 jaar, jongeren van

wie verondersteld wordt dat ze gezond en in goede doening zijn om een job te vinden, maar blijkbaar slagen ze daar niet in. Dat moet ons zeer ongerust maken. 60% van die groep bestaat natuurlijk uit studenten van wie we mogen aannemen dat ze door hun studies hun toekomst voorbereiden. Toch blijft er dan nog een groep van 40% die niet studeert, niet werkt en zich in een een afhankelijkheidssituatie bevindt, wat niet zou mogen.

Die laatste groep is goed voor ongeveer 12% - dat zijn ongeveer 543 jongeren - van het totale aantal leefloontrekkers. Dat lijkt mij ontzettend veel en ik kan mij niet inbeelden dat er zoveel jongeren zijn die niet in staat zijn om te werken. Er zijn natuurlijk altijd jongeren voor wie dat helaas wel het geval is en voor wie er altijd een vangnet nodig zal zijn.

Wat daarnaast nog opvalt, is dat 1091 geregulariseerde Belgen een leefloon ontvangen. Dat is 25% van het totaal aantal leefloontrekkers. Dat is ook ongelooflijk veel. Uit uw cijfers blijkt dat er in 2008 slechts 410 waren. Dat betekent dat dit aantal de jongste drie jaar met maar liefst 237% is toegenomen. Dat weegt toch zwaar door op de begroting van het OCMW en dat is inderdaad niet alleen het gevolg van het beleid van het Brusselse OCMW, maar ook van het falende beleid op federaal vlak zoals terecht is onderstreept.

Het daklozenbeleid : ik vind het zeer positief dat het OCMW van de stad Brussel een nieuw opvanghuis heeft geopend in de Koningsstraat. Tot nu toe waren er immers veel te weinig plaatsen voor de daklozen en dat probleem is alvast ten dele opgelost. Toch valt het in de cijfers op dat er maar net iets meer daklozen zijn die worden geholpen dan dat er daklozen zijn die helemaal niet worden geholpen. De vraag is uiteraard wat daar de redenen voor zijn. Ik stel ook vast dat bijzonder weinig mensen een referentieadres krijgen van het OCMW. Dat is voor de daklozen nochtans enorm belangrijk. Het is immers bijzonder moeilijk om bijvoorbeeld aan een job te geraken als je geen vaste woonplaats kunt opgeven. Waarom krijgen zo weinig mensen een referentieadres van het OCMW, terwijl het het OCMW toch eigenaar is van een gigantisch patrimonium?

Ik heb dat eens onderzocht en in jullie tekst gevonden dat het OCMW 2200 ha niet-bebouwde gronden bezit. Dat is gelijk aan 22km^2 of een gemeente zo groot als Vilvoorde of, anders vergeleken, aan een oppervlakte 22 keer zo groot als Sint-Joost-ten-Node. Dat is toch opmerkelijk. Ik heb daarbij dan nog geen rekening gehouden met de 1700 huizen die in het patrimonium zitten en met alle andere huizen die nog in opbouw zijn. Het OCMW van Brussel belandt daarmee op het lijstje van de grootgrondbezitters van België.
Voor wat betreft de opleidingen die worden aangeboden, zou ik willen vragen of er ook wordt samengewerkt met de gemeenschappen, bijvoorbeeld met Bruxelles Formation of met de VDAB. Ik zie dat er een reeks opleidingen wordt aangeboden, maar als ik op de website van Actiris kijk, merk ik dat "schoonmaken" bijvoorbeeld een van de meest gevraagde beroepen is. Op dat domein zijn er dus nog heel wat jobs te vinden. Mijn vraag is dan ook of jullie ook een opleiding "schoonmaken" aanbieden, dan wel of jullie mensen doorverwijzen naar de VDAB of naar Bruxelles Formation, eventueel voor andere opleidingen?
De Tewerkstellingspool : ik stel vast dat er partnerships zijn met de stad Brussel, bijvoorbeeld Project X, Brusselse keukens, ziekenhuizen. Dat is allemaal zeer positief, maar ik vind geen enkele partnership met Actiris of met privébedrijven. Men kan immers ook in de privésector gaan werken. De mensen zouden bovendien de indruk kunnen krijgen dat de tewerkstellingspool een soort van dienstbetoonmachine is, bedoeld om de mensen die een leefloon trekken een job te bezorgen bij de overheid. Misschien vergis ik mij en misschien heb ik in de tekst iets over het hoofd gezien, maar ik zou toch graag weten of er ook mensen begeleid worden naar jobs in de privésector en of er een goede samenwerking is met Actiris.
Voor wat de rusthuizen betreft, was ik toch even geschrokken van de dagprijs die schommelt tussen de 43 en 54 euro. Dat is dan al zo duur als in een privérusthuis. Ik vraag mij bijgevolg ook af waarom het OCMW rusthuizen moet aanbieden als men er evenveel moet betalen als in een privérusthuis. Ik hoor van de mensen toch ook niet

dat de kwaliteit van de aangeboden zorg er zo fantastisch veel beter is. Hoe komt dat? De privérusthuizen moeten bovendien nog veel meer belastingen betalen.
Ik vind dus wel een aantal positieve zaken, maar omdat ik toch ook nogal wat vragen en bedenkingen heb, zal ik de begroting niet goedkeuren.

De Burgemeester.- Het woord is aan de heer Erens.

De heer Erens.- Mijnheer de burgemeester, in de jaren 80 zei een vriend van mij : "Het socialisme, dat is altijd meer armoede". Jong zijnde, kon ik dat toen niet geloven, maar als ik nu de toelichting bij de begroting van het OCMW lees, kan ik alleen maar vaststellen dat die man geen ongelijk had.
We zien inderdaad een ongelooflijke toename van de armoede in Brussel en dat is niet nieuw. Op drie jaar tijd hebben 3500 mensen meer financiële hulp gekregen, wat een toename is van bijna 20% en we weten niet hoe dat in de eerstvolgende jaren nog zal evolueren. Het fenomeen barst gewoon uit zijn voegen. Men weet nu al dat de situatie nog zal verergeren. Men weet al dat de prognoses voor 2012 waarschijnlijk onderschat zijn. Daarnaast zegt het OCMW van Brussel dat één van de belangrijkste financieringsbronnen, namelijk de verkoop van gronden en vastgoed, elk jaar een beetje minder zal opleveren.Dat zal zeker zo zijn, maar die bron komt vroeg of laat toch ook droog te staan. Ik zou dus willen vragen om een prognose te maken van de capaciteit van het OCMW. Wat stelt die vandaag voor en wanneer dreigt de situatie falikant af te lopen?

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Mayeur.

M. Mayeur.- Il ne peut y avoir qu'une augmentation barémique annuelle. Nous sommes tenus d'appliquer les requis de la circulaire et les prévisions du bureau du plan. La tutelle n'accepterait pas que nous inscrivions une seconde indexation. Quoi qu'il en soit, celle-ci n'interviendrait qu'à la fin de l'exercice.
Le chiffre de 1.500 régularisés est-il sous-estimé ? Je l'ignore. Les nouvelles mesures prises par le gouvernement fédéral ne devraient pas encourager l'arrivée sur notre territoire de nouveaux candidats. Mille cinq cents, c'est déjà un chiffre considérable, tant pour les frais que nous prenons en charge que pour le personnel que cela exige,

sachant qu'un assistant social traite en moyenne 73 dossiers ! L'impact des mesures qui seront prises par le nouveau gouvernement n'a pas été inscrit au projet de budget. Une prévision indique que 12 % de la population au chômage serait concernée par les mesures d'ici à 2015.

L'immeuble de la rue Royale a été acquis sur fonds propres grâce à un legs. Son exploitation compte trois volets : le SAMU l'occupe durant les quatre mois d'hiver pour l'accueil et ses frais sont partiellement pris en charge par la Région. Pendant le reste de l'année, ce bâtiment resterait disponible pour parer à des situations exceptionnelles (évacuation d'un immeuble propriété d'un marchand de sommeil, incendie...). Si le bâtiment est requis par d'autres communes ou CPAS, nous facturerons son occupation. À ce propos, devant le manque de solidarité des autres communes, je refuse de créer un chapitre 12. Le service de médiation de dettes qui sera installé dans ce bâtiment représente effectivement une charge pour le CPAS. Le personnel affecté à ce service est passé de 12 à 36, et cela ne suffit toujours pas à rencontrer les besoins de la population bruxelloise. Ce service important occupera plusieurs étages du bâtiment et gagnera ainsi en qualité d'accueil.

En réalité, le montant des nouveaux investissements passe de 122 à 104 millions €. Le solde concerne des loyers, notamment. Nous recherchons actuellement des partenariats, notamment pour le projet Pacheco.

Je suis toutefois étonné. En effet, vos représentants au CPAS nous ont demandé de convertir le bâtiment Pacheco en logements haut de gamme. Nous répondons à votre demande en affectant une partie du projet à des logements de prestige, et vous nous le reprochez ! Les partenariats devraient nous permettre de réduire nos charges propres.

Je ne dispose pas encore des chiffres précis relatifs aux coûts spécifiques de la Savonnerie. Vos représentants au CPAS pourront les consulter dès leur réception.

J’en viens au dossier Moorslede et Willems. L’accord intervenu prévoit que le transfert effectif entre la Ville et le CPAS ait lieu au terme des travaux, soit à la fin 2012.

Mme Jellab m’interpelle sur le contrôle financier du ministère. En réalité, le ministère vérifie que les bénéficiaires de notre aide y ont réellement droit. Chaque année, le ministère rejette une série de dossiers. Ces contrôles donnent lieu à de longues discussions. Je le répète, l’impact des mesures prises envers les chômeurs n’a pas été intégré au budget, puisque ce dernier est établi en septembre.

Quant aux MENA, ils ne font l’objet d’aucune mesure spécifique. Le CPAS déploie déjà beaucoup d’efforts, y compris pour ces mineurs non accompagnés. J’apprécie que d’autres communes prennent des initiatives en la matière, car elles nous soulageront un peu. Nous en faisons déjà beaucoup et il est bon que d’autres fassent leur part.

Il n’y a pas de différence entre RIS et équivalent RIS. C’est l’inscription au registre de la population (Belge ou étranger) qui impose cette distinction formelle.

Aan mevrouw Ampe moet ik zeggen dat de verantwoordelijkheid voor het onthaal van de asielzoekers inderdaad in handen was van de PS, maar het standpunt van de hele regering was dat er geen plaats meer was voor deze mensen en in de realiteit komt dat erop neer dat die mensen de verantwoordelijkheid blijven van het Brussels Gewest en van Brussel Stad. Wij kunnen alleen maar zeggen dat het, zelfs met iemand van de PS als verantwoordelijke op het federale niveau, moeilijk blijft voor Brussel en voor het OCMW van Brussel.

Een derde van de jongeren tussen 18 en 24 jaar zijn studenten ofwel jongeren die werken in het kader van artikel 60. Zijn er andere jobs voor deze mensen? Waarschijnlijk wel, maar zeker niet op ons niveau. Deze mensen worden geörienteerd naar Actiris dat iets doet voor de mensen die geroepen zijn door het OCMW. Wij kunnen echter niet alles doen en de 19 Brusselse OCMW's zullen in de komende dagen een vergadering hebben met Actiris. We zullen proberen om nieuwe betrekkingen aan te knopen met Actiris. Dat lag tot nu toe inderdaad een beetje moeilijk. Wij hopen dat we met de nieuwe directeur-generaal een andere samenwerking zullen kunnen hebben dan met de vorige. Ook de andere OCMW's rekenen daarop want dit is geen probleem van het Brusselse OCMW alleen.

Wat betreft de opleiding : het is een moeilijke situatie met Bruxelles Formation. Zij beweren dat we niet met hetzelfde publiek werken. Zij hebben, jammer genoeg, geen aandacht voor het publiek van het OCMW. Dat is gewoon de realiteit. Dat is ook één van de onderwerpen die ter sprake zullen komen tijdens onze ontmoeting met Actiris over enkele dagen.
De dagprijs in de OCMW-rusthuizen tegenover de dagprijzen in de privérusthuizen : onze prijzen zijn prijzen "all in" en dat maakt wel degelijk het verschil uit.Wij rekenen geen supplementen aan en zijn dus nog altijd goedkoper dan de privérusthuizen. Meer kan ik daar niet op antwoorden.
De referentieadressen voor de daklozen : ik heb hier geen nauwkeurige cijfers bij de hand, maar ik kan u wel zeggen dat veel mensen een referentieadres krijgen van het OCMW. Als mevrouw Ampe ermee instemt, kan ik haar in de volgende vergadering die nauwkeurige cijfers meedelen.

Vote

M. le Bourgmestre.- Nous devons à présent nous prononcer sur le budget de l'exercice 2012 du CPAS. Le Collège vous propose de voter oui.

- *Il est procédé au vote nominatif.*

M. le Bourgmestre.- Le budget du CPAS est adopté à la majorité.

Budget Institut Pacheco

M. Mayeur.- Le budget de l'institut est à l'équilibre et a été approuvé à l'unanimité par le conseil.

Vote

M. le Bourgmestre.- Nous devons à présent nous prononcer sur le budget de l'exercice 2012 de l'institut Pacheco (secteur hôpital). Le Collège vous propose de voter oui.

- *Il est procédé au vote nominatif.*

M. le Bourgmestre.- Le budget de l'institut Pacheco est adopté à la majorité.

Dossiers de Mme l'échevine Hariche

- Accord de la section.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Jellab.

Mme Jellab.- Je souhaiterais intervenir sur le point 35 (achat d'une voiture urbaine pour le département de l'instruction publique). Pour moi, une voiture urbaine est un petit véhicule de ville. Pourquoi pas une camionnette ?

Mme Hariche, échevine.- Cette voiture est destinée au directeur général.

Dossier de M. l'échevin Close

- Accord de la section.

Dossiers de M. l'échevin Ouriaghli

- Accord de la section.

Dossiers de M. l'échevin Ceux

- Accord de la section.

Dossiers de Mme l'échevine Lalieux

- Accord de la section

Dossiers de Mme l'échevine Noël

- Accord de la section

Dossiers de M. l'échevin Mampaka

- Accord de la section

M. Mampaka, échevin.- Madame Lemesre, le point 87 répond à votre intervention sur l'aulnaie marécageuse.

Mme Lemesre.- Je remercie l'échevin Mampaka d'avoir rencontré une demande de l'opposition.

Dossiers de M. l'échevin De Hertog

- Accord de la section

Dossiers de M. l'échevin Fassi-Fihri

- Accord de la section

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Lemesre.

Mme Lemesre.- Je souhaiterais intervenir sur le point 113 (24.000 € de subsides complémentaires à la Maison de la Bellone). Nous avons déjà évoqué la situation financière dramatique de cette importante structure culturelle de la Ville de Bruxelles, dont le rôle est essentiel. Son déficit ne cesse de se creuser depuis 2009. Il se situerait actuellement entre 200.000 et 400.000 €. J'attire l'attention du Collège sur cette situation. Il assume en effet une responsabilité politique dans ce dossier, puisque ce type de structure est toujours présidée par l'échevin en charge. L'échevin de la culture est président du conseil d'administration de la Bellone. Je m'étonne donc qu'il n'ait pas identifié ce dérapage financier depuis 2009 et qu'il l'ait laissé filer. Il serait opportun que la cellule ad hoc procède à l'audit financier de cette structure culturelle. Sa situation est grave et la Ville lui offre un cadeau de fin d'année. Ce n'est pas

sérieux ! La récente démission du directeur n’est pas une réponse suffisante. Je vous demande donc de mandater la cellule d’audit pour analyser les comptes de la Bellone, à laquelle le MR est fortement attaché.

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Fassi-Fihri.

M. Fassi-Fihri, échevin.- Madame Lemesre, ce débat a déjà eu lieu à la suite d'une question posée par Mme Nagy, il y a quelques semaines. M. Ceux y avait répondu dans le moindre détail. Je ne relirai donc pas la totalité de ladite réponse, mais je suis prêt à vous la transmettre. Toutefois, je ne puis vous laisser énoncer des contrevérités : dès que nous avons constaté le déficit de la Bellone (en 2008 et 2009), nous avons lancé un plan d’assainissement. Le subside proposé aujourd’hui est une aide supplémentaire qui vise à réinscrire la Bellone dans ledit plan d’assainissement. Avec les autres pouvoirs subsidiants de la Bellone, à savoir la Fédération Wallonie-Bruxelles, la COCOF et la Ville de Bruxelles, nous réfléchissons aux futures missions de cette structure. Enfin, je suis las de la désinformation diffusée par certains membres de l’opposition. J’accepte de débattre démocratiquement sur la base de chiffres et de faits réels, mais fonder votre argumentation sur des contrevérités et des mensonges me semble regrettable. Depuis le début de cette législature, aucun des lieux culturels de la Ville de Bruxelles n’a vu sa situation financière se dégrader. Les subsides qui leur sont alloués ont augmenté plus rapidement que l'index.

Vote

M. le Bourgmestre.- Nous devons à présent nous prononcer sur l’ensemble des dossiers. Le Collège vous propose de voter oui.

- *Il est procédé au vote nominatif.*

M. le Bourgmestre.- Adoptés par 36 voix, sous réserve des observations formulées par l’opposition.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Je regrette que les conseils communaux débutent systématiquement avec une demi-heure de retard. Ces problèmes d'organisation devraient trouver une solution.

M. le Bourgmestre.- Je partage votre avis. Nous rappellerons aux membres de ce Conseil certaines règles de respect envers notre institution. Mais, je le répète, nous ne disposons d'aucun moyen coercitif.

(Mme Harciche, échevine, prend la présidence de la séance)

Questions orales

Question orale de M. Maingain concernant « les arbres et plantations prévus dans le cadre de la rénovation de la rue de Lombartzijde »

M. Maingain.- La rue de Lombartzijde a été rénovée voici quelque temps. Pourtant, bien que les emplacements aient été prévus, les arbres et autres décorations florales n'ont toujours pas fait leur apparition dans la rue.

Pouvez-vous dès lors m'indiquer quand ceux-ci seront installés ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Mampaka.

M. Mampaka, échevin.- Les plantations n'ont pas été réalisées à la fin du mois de mai, car l'on ne peut planter en période de végétation. Il était prévu qu'elles soient effectuées à la fin novembre ou au début décembre. Elles débuteront cette semaine.

Question orale de M. Maingain relative à « l'état de la plaine de jeux située rue de Heembeek »

M. Maingain.- La plaine de jeux située au croisement des rues de Heembeek et Francois Vekemans fait peine à voir.

En effet, les petits sentiers qui parcourent l'endroit ont totalement été érodés par l'eau

et sont donc dans un état catastrophique. Les bûches en bois censées entourer les bacs à fleurs ont presque toutes disparues ou sont endommagées. Si, heureusement, les jeux sont encore en bon état, le personnage censé accueillir les enfants aurait bien besoin d'une remise en état et le bac à feuilles mortes contient encore un peu de sable, ou l'inverse...

Ne serait-il pas possible de profiter de l'hiver, période durant laquelle ces installations seront moins utilisées, pour remettre cet endroit convivial en état et ainsi réserver une bonne surprise aux enfants du quartier qui pourraient alors profiter à nouveau du lieu en période estivale ?

Monsieur le Bourgmestre.- La parole est à M. Mampaka.

M. Mampaka, échevin.- Monsieur le conseiller, je vous remercie pour votre question concernant l'aire de jeux Heembeek.

Voici les éléments de réponses à vos questions successives :

Comme il s'agit de bois, après quelques années, les parties en contact avec la terre et l'humidité (bases des rondins) commencent à pourrir. Pour le nouvel aménagement, le service des Espaces verts prévoit de ne plus remettre de bois et d'opter pour un matériau qui résistera mieux au temps.

Partout où il y a des dénivelés, les rondins de bois seront remplacés par des rondins en béton, plus résistants ; les rondins de bois se trouvant dans des zones sans dénivelé seront enlevés et remplacés par des bordures ; le personnage dont vous parlez est en réalité une poubelle. Aujourd'hui, elle n'est plus fonctionnelle et elle sera donc enlevée. L'emplacement de son socle sera ensuite proprement repavé.

Les corbeilles rouillées seront repeintes ; les bordures entourant la zone de chute du toboggan seront remplacées ; le canisite (inutilisé) sera démonté.

Les morceaux de clôture détériorés du côté de la grande aire de jeux seront réparés ; des claies anti-ravinement seront placées dans la grande aire de jeux pour diminuer l'érosion due à l'eau de pluie.

Ce chantier de grande envergure est planifié et sera réalisé par notre équipe « Travaux ». Il durera environ 3 mois. La date précise de début de chantier ne peut

pas encore être avancée, car certains matériaux manquent encore. Sachez cependant que les travaux auront lieu au cours de cet hiver.

Question orale de Mme Jellab relative à « la sécurité aux abords des écoles »

Mme Jellab.- Il y a une dizaine de jours, un adolescent a été victime d'un accident grave en sortant de son école, l'athénée Émile Bockstael. Cet évènement rappelle combien la sécurité routière, même autour des écoles secondaires, est primordiale et n'a pas de prix !

D'autres éléments contribuent également à l'insécurité dans cette rue : la rue Reper-Vreven est étroite ; le stationnement autorisé des deux côtés de la voirie réduit fortement la visibilité ; une partie de l'éclairage public est en panne ; sur le coin, les piétons profitent d'un tiers du trottoir, les deux autres tiers étant réservés à la terrasse du restaurant !

C'est un sujet sur lequel notre groupe est encore intervenu lors de l'adoption de l'Agenda 21 qui prévoit une plus grande sensibilisation et sécurisation des écoles.

Pouvez-vous nous communiquer les mesures concrètes prises depuis lors ?

À ce jour, seules 12 écoles ont programmé un plan de déplacement scolaire.

Pourquoi ?

Ne pensez-vous pas qu'une signalisation colorée serait plus opportune pour attirer l'attention des conducteurs pressés et inconscients ? Les stewards de BRAVVO ne pourraient-ils pas jouer un rôle lors des entrées et sorties d'école, et faciliter la traversée des enfants ?

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Hariche.

Mme Hariche, échevine.- Depuis 2006, plusieurs de nos écoles développent des Plans de déplacements scolaires (PDS). Les principaux objectifs poursuivis sont la sensibilisation des parents et des élèves à la mobilité durable et à la sécurité routière, l'amélioration de la sécurité et de la qualité de vie sur le chemin de l'école et ses abords, la promotion des modes de déplacement durable. Pour mettre ces actions en

œuvre, la Région propose un accompagnement gratuit pendant plus d'un an afin de viser l'autonomie des écoles et pour que les actions soient développées à long terme. Vingt écoles sont concernées ; 8 écoles de la Ville ont déjà bénéficié de ce projet et cette année, 12 écoles supplémentaires se sont inscrites dans ce processus pour un maximum de 30 écoles participantes par an pour l'ensemble de la Région bruxelloise, tous réseaux confondus. Certaines de nos candidatures ont donc été reportées à l'année prochaine en raison du manque de places (le nombre maximum étant atteint). Cette année-ci, plus du tiers des possibilités offertes par la Région sont occupées par des écoles de la Ville de Bruxelles. Ce sont donc 20 écoles qui mènent des actions en matière de mobilité et de sécurité routière.

Nous sommes, de loin, le pouvoir organisateur le plus engagé dans ce genre de projet auquel nous attachons beaucoup d'importance, puisque, à terme, nous souhaitons étendre progressivement ces Plans de déplacements scolaires à l'ensemble de nos écoles.

Concrètement, les Plans de déplacements scolaires permettent d'agir à différents niveaux : projets de signalisation colorée pour mettre en évidence la présence de l'école, en plus de la signalisation classique ; formation de « patrouilleurs scolaires » ; formation à la sécurité routière, etc.

Ces actions viennent en renfort des divers projets de prévention que nous soutenons chaque année :

- Opération cartable : partenariat avec l'Institut belge pour la Sécurité routière consistant à diffuser auprès de tous nos élèves de l'enseignement fondamental des dépliants de jeu, des calendriers, des marque-pages qui rappellent les règles de sécurité sur le chemin de l'école ;
- Partenariat avec l'asbl Pro-Vélo : animations d'éducation à la sécurité routière à vélo, parcours vélo au sein de l'école, parcours vélo sur la voie publique.

Nous collaborons également avec l'asbl BRAVVO qui assure la présence de gardiens de la paix aux abords de certaines écoles. Ces gardiens ont d'ailleurs suivi une formation de surveillant habilité afin de pouvoir assurer la gestion du trafic ; ils

interviennent également pour rappeler les consignes de sécurité (élèves et parents, mais aussi en appui aux instituteurs pour la gestion des rangs).
Le choix des écoles est opéré sur la base des constats de l'état-major de police et des demandes des directions d'école et/ou du département de l'Instruction publique.
À ce jour, les gardiens de la paix sont présents aux sorties de 11 écoles de la Ville et de 3 écoles du réseau libre. Récemment, une évaluation de ce travail a été effectuée en collaboration avec les services de police. Il semble qu'il réponde à un réel besoin.
En ce qui concerne la rue Reper Vreven, un Plan de déplacements scolaires est mis en place depuis 2007 et la voirie a été aménagée pour réduire au maximum la vitesse de circulation des voitures. Je rappelle que l'ordonnance de la Région relative aux plans de déplacement n'a pas encore tous ses arrêtés d'application.
À terme, donc, les écoles seront soumises à l'obligation de réaliser un diagnostic et encouragées à mettre en œuvre des actions en termes de mobilité.
Le malheureux accident que vous évoquez était imprévisible. C'est au cours d'un jeu que l'enfant s'est précipité sur la voie publique et a été heurté par une automobiliste (elle-même extrêmement choquée). Il souffre de fractures aux jambes, mais sa convalescence se déroule dans les meilleures conditions.
Je cède la parole à M. El Ktibi.
M. El Ktibi, échevin.- Les travaux d'aménagement de la voirie, menés et planifiés par le département des Travaux publics, ont pour objectif prioritaire la sécurité des piétons et des usagers de la route en général. Une attention particulière a été réservée aux sites scolaires, qui sont au nombre de 170 sur le territoire de la Ville de Bruxelles.
Les abords d'une centaine d'écoles ont déjà été intégralement sécurisés (panneaux, éclairage spécifique, passage pour piétons, barrières de sécurité, plateau casse-vitesse). Pour les septante établissements restants, il manque encore les casse-vitesse, essentiellement. Ces aménagements visent un effet de complémentarité afin de réduire la vitesse des voitures, augmenter la visibilité des enfants, distinguer nettement les espaces piétons et de roulage. Je citerai comme interventions

techniques l'éclairage, le placement de panneaux zone 30, la création de zones « kiss and ride », l'élargissement des trottoirs, le tracé de passages piétonniers, l'installation de plateaux ralentisseurs ou la pose de barrières de sécurité. Pour l'année 2009, les abords des écoles situées sur l'avenue de l'Aurore, rue Tollenaere et avenue Wannecouter ont vu leur sécurité renforcée. En 2010, nous sommes intervenus rue des Ursulines et rue des Éburons, tandis que cette année, l'avenue de l'Héliport et l'avenue de la Bugrane ont été réaménagées. Pour le début de 2012, il est prévu de travailler dans la rue du Canal et rue de Braie. Les autres projets sont encore au stade de l'étude : rue de la Grande Île, des Riches Claires et seconde phase de la rue Tollenaere.

Précisons que certains abords d'école sont plus difficiles à sécuriser, en raison de leur configuration particulière. La voirie est par exemple trop rapide, à moins qu'il s'agisse d'un axe de circulation important. Le chantier nécessite alors des investissements plus lourds ou des réaménagements complets. Automatiquement, le budget plus important que prévu entraîne des procédures administratives plus lourdes (obtention de permis d'urbanisme) et, donc, des délais plus longs avant la phase d'exécution des travaux.

Par ailleurs, nous collaborons avec l'Instruction publique pour sécuriser les entrées et sorties des écoles de la Ville, mais aussi pour protéger les zones de bus, souvent encombrées par le stationnement de véhicules de parents qui déposent leurs enfants. Nous essayons de faire en sorte que les bus puissent embarquer et débarquer les enfants en toute sécurité. Les autobus de transport scolaire ont souvent des gabarits imposants qui compliquent les manœuvres. Il s'agit donc de leur assurer un espace de giration suffisant. Ce type de contrainte doit aussi être prise en considération dans l'aménagement de la voirie. Dans certains cas, nous devons réduire ou supprimer des oreilles de trottoir ou renoncer à installer des plateaux.

Pour conclure, des interventions spécifiques visent à sécuriser les écoles, mais chaque réaménagement de rue dans laquelle il y a une école inclut également des mesures spécifiques pour faciliter les déplacements des enfants.

Je connais bien l'athénée Emile Bockstael, puisque c'est l'école de mes enfants. Sa rue est à sens unique, ce qui constitue déjà un élément sécurisant. Si l'éclairage est en panne, il suffit de nous le signaler et les réparations seront rapidement effectuées. Le seul élément manquant, c'est le casse-vitesse. Des coussins berlinois seront posés au début de l'année prochaine. La rue Reper Vreven est la seule qui n'a pas encore été rénovée. Elle le sera très prochainement, et si d'autres aménagements sont nécessaires pour améliorer encore la sécurité du site, nous les réaliserons, cela au cours du premier semestre de l'année prochaine.

J'ai voulu être exhaustif dans ma réponse afin de souligner la priorité accordée à la sécurité des élèves dans la Ville. Je précise toutefois qu'il est impossible d'atteindre le risque zéro. Les enfants doivent également être éduqués à la prudence dans l'usage de la rue. Mais nous faisons tout pour réduire les risques et créer un environnement protégé aux abords des écoles.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Jellab.

Mme Jellab.- J'insiste sur la sécurisation nécessaire d'autres sites, comme la rue des Magnolias qui abrite cinq établissements. Des accidents s'y sont déjà produits.

Que pensez-vous d'une signalisation très colorée, comme il en existe à Ganshoren ?

Avec les travaux de la rue du Heysel, de nombreux engins de chantier et poids lourds transitent par la rue Reper Vreven. Les élèves devraient être sensibilisés à cette situation.

Question orale de Mme Nagy concernant « l'adoption du PPAS de la Cité administrative de l'État »

Mme Nagy.- Depuis les réunions de la Commission de concertation de la Ville de Bruxelles en 2009, un Plan particulier d'affectation du sol est en cours d'élaboration concernant la Cité administrative de l'État. Les enjeux liés à sa rénovation sont considérables : intégration de ce site isolé dans le tissu urbain en rétablissant une

liaison entre le bas et le haut de la ville, implantation d'une mixité des fonctions par du logement, des commerces de proximité et des équipements collectifs.
Selon la presse, les superficies auraient globalement été définies.
Les propriétaires, ainsi que leurs architectes, avaient profité du Mipim de 2010 pour présenter leur projet pour ce site de 16 hectares.
Je souhaite vous poser une série de questions :
Pourriez-vous nous indiquer où en est l'élaboration du PPAS ? Un agenda a-t-il été fixé ? Dans l'affirmative, quel est-il ?
Le PPAS garantira-t-il les 35 % de logements promis ? Dans l'affirmative, quelles seront les conditions imposées aux promoteurs ?
Comment sera gérée la problématique des places de parkings ? Les 1.700 places existantes ne semblent pas suffisantes aux yeux de la police.
L'installation de la police fédérale en ces lieux en décembre 2013 est-elle entérinée ? Dans l'affirmative, quelles sont les mesures existantes dans le PPAS afin d'encadrer cette installation ?
En ce qui concerne la construction, quelles sont les recommandations du PPAS ? Le nombre de tours semble être passé à deux selon le projet présenté au Mipim. Qu'en est-il concrètement ?
Il est étonnant qu'alors que le gouvernement régional lance une étude sur les constructions en hauteur et leurs éventuelles implantations, la Ville de Bruxelles, sans réflexion préalable, ni règlement général sur les lieux d'implantation ou sur les vues, s'aligne sur les propositions des investisseurs.
Comment le PPAS va-t-il garantir la reconstruction d'un front bâti ainsi qu'une mixité des fonctions et une mixité sociale ?
Que prévoit le PPAS pour le réaménagement du jardin et son accès ?
M. Ceux, échevin.- La Ville s'est lancée dans l'élaboration du PPAS Pacheco en 2007 après la publication d'un arrêté du gouvernement précisant le programme de cette zone d'intérêt régional (ZIR n° 11). Pour rappel, cet arrêté fait lui-même suite à un schéma directeur, adopté par la Région en vertu du Plan Régional de Développement, mais sans valeur réglementaire.

Nous reprendrons l'historique du dossier pour les quinze derniers mois, les faits antérieurs ayant été rapportés au Conseil à l'occasion des décisions jalonnant la procédure.
Le 18 juin 2010, le comité d'accompagnement désigné par le gouvernement pour suivre l'élaboration du Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE) du PPAS s'est réuni afin de rédiger la déclaration de clôture de l'étude. Le Conseil communal a ensuite pris connaissance du dossier, en séance du 28 juin 2010. Une enquête publique a été organisée du 3 septembre au 2 octobre 2010. La commission de concertation s'est réunie une première fois le 13 octobre 2010, a demandé de consulter une série d'instances régionales et a ensuite remis un avis, en séance du 14 décembre 2010. La commission de concertation demandait principalement de revoir à la baisse la densité sur le site de la Cité Administrative de l'État et de réétudier certains aspects du projet, sans cependant donner de direction précise sur le type de modifications souhaitées.
Cette réaction étonna fort les services en charge du dossier. En effet, le projet de PPAS était en tous points conforme à l'arrêté du gouvernement et son élaboration avait été suivie pas à pas par les différentes administrations régionales compétentes. Lors des discussions préalables à la rédaction de l'avis de concertation, il avait été principalement question d'envisager une diminution de l'immeuble prévu à l'angle de l'Esplanade et du jardin Pechère, le long du boulevard Pacheco. La seule possibilité, pour réduire la densité, consistait à reporter une partie des 35 % de logement exigés par le PRAS sur les immeubles de la rue Royale également situés en ZIR. Le Conseil communal s'est donc résolu à suivre cette voie et a décidé de modifier le projet de PPAS en séance du 24 janvier 2011.
Pour modifier un projet de PPAS soumis à Rapport sur les incidences environnementales, il y a lieu de reprendre la procédure prévue par le CoBAT depuis le début. Un complément au cahier des charges du RIE a donc été rédigé par les services et proposé au comité d'accompagnement en janvier 2011. La procédure prévoit également que tout cahier des charges doit d'abord être soumis au Collège,

puis aux avis des instances régionales désignées à cet effet, puis être à nouveau approuvé par le Collège après corrections.
Le comité d'accompagnement, élargi à de nouveaux membres, a demandé l'étude de plusieurs nouvelles variantes. L'étude du complément de RIE, qui aurait pu se clôturer en quelques mois, s'est alors prolongée progressivement, en fonction des souhaits des membres du comité d'accompagnement d'ajouter ou de modifier les variantes à analyser.
Une prochaine réunion du comité est prévue ce vendredi 16 décembre et ses membres se réuniront ensuite début janvier pour clôturer l'étude d'incidence.
Suivra alors la procédure officielle d'adoption d'un projet de PPAS avec passage au Collège et au Conseil communal, enquête publique d'un mois et commission de concertation début 2012, suivies de l'adoption définitive par le Collège et le Conseil, puis envoi au gouvernement pour décision finale.
Le projet de PPAS est conforme à l'arrêté du gouvernement et au PRAS qui imposent 35 % de logement sur le site de la ZIR. Sur le site de la Cité Administrative, 30 % minimum du quota de logements devront être du type conventionné ou social. Cela est précisé dans les prescriptions. Une variété de types de logements est également requise, notamment sur la base du nombre de chambres par appartement.
Il y a actuellement 1.860 places autorisées par permis d'environnement sur le site. L'arrêté du gouvernement limite le nombre de places à 2.000. Les prescriptions du PPAS s'inscriront bien entendu dans ce cadre.
À ce stade, nous évaluons la nécessité d'autoriser, en plus de ces places de parking destinées aux particuliers (habitants et utilisateurs des bureaux), une série d'emplacements destinés aux véhicules utilitaires nécessaires à la police dans le cadre du déploiement de ses activités.
La police fédérale a signé un bail de location pour les étages des blocs D et F. Il est question que la police fédérale occupe également le rez-de-chaussée des blocs D et F et que la police locale occupe la partie du bloc C affectée aux bureaux. À l'exception des mesures spécifiques prises pour les parkings, il n'y a pas lieu d'encadrer

davantage cette installation, qui correspond à un usage normal de bureau.
Le schéma directeur de la zone Botanique prévoyait une grande tour sur l'Esplanade de la Cité administrative et proposait différentes implantations possibles. Le Rapport d'incidences environnementales du PPAS Pacheco, en comparant les incidences sur l'environnement de différentes variantes de spatialisation, a conclu qu'il était plus intéressant de répartir la densité sur le site en deux zones, avec dès lors des gabarits moins élevés. La densité élevée résulte entièrement du programme imposé par la Région. Le travail du chargé d'étude a été de veiller à l'implantation la plus adéquate possible pour cette densité.
Les différences étaient grandes entre le projet du promoteur et celui du premier projet de PPAS, même si tous deux présentaient deux zones de construction de part et d'autre de l'Esplanade. Je pense qu'il est beaucoup plus équilibré de prévoir l'ensemble des constructions sur deux éléments hauts, au lieu d'un seul. À la suite de l'avis de la Commission de concertation sur le PPAS, le promoteur a revu son projet dans un sens qui s'approche davantage de ce que nous souhaitons pour ledit PPAS.
Comment le PPAS va-t-il garantir la reconstruction d'un front urbain ainsi qu'une mixité des fonctions et une mixité sociale ?
Des permis d'urbanisme ont déjà été délivrés pour les bureaux ; le quota maximal est atteint. En répartissant les logements, des commerces et des équipements sur deux zones de nouvelle construction, le projet de PPAS assure une plus grande mixité des fonctions sur l'ensemble de la zone. Parmi les équipements imposés figurent une école fondamentale, une crèche et un poste SIAMU.
Le socle de la Cité administrative, avec sa façade aveugle cachant un parking, doit être revu, mais une partie importante de celui-ci ne peut être modifiée : il s'agit du socle de la tour des finances, qui abrite des bureaux. En outre, deux accès au parking doivent être maintenus. Pour le reste, le projet de PPAS prévoit la réalisation de trois zones de connexion verticale entre le boulevard, le jardin et l'esplanade, qui doivent garantir une meilleure accessibilité au site. Les commerces et équipements seront implantés de manière préférentielle de part et d'autre de ces accès.

En ce qui concerne la mixité sociale, voir le point sur le logement, ci-dessus.
Le projet de PPAS prévoit la restauration du jardin Pechère dans son état d'origine.
L'ensemble des espaces publics construits sur la dalle (jardin, promenade plantée et esplanade) restent grevés de servitudes publiques de passage sur sol privé. Seules certaines zones très réduites peuvent être clôturées si les besoins le justifient. Pour améliorer l'accès, les trois zones de connexion verticale dont question ci-dessus doivent être largement visibles et conçues de manière confortable pour tout type d'usager. Des remontées mécaniques sont de ce fait exigées en plus des escaliers.
Enfin, une prescription du projet de PPAS exige qu'une proportion importante des zones de passage public reste accessible pendant les chantiers de construction.
(M. Close, échevin, prend la présidence de la séance)
M. le Président.- La parole est à Mme Nagy.

Question orale de Mme Nagy concernant « l'utilisation des chauffages en terrasse »

Mme Nagy.- Depuis le 1er juillet 2011, il est interdit de fumer dans les bars. Cette nouvelle mesure vient renforcer la loi de 2007 qui interdisait de fumer dans les établissements horeca proposant de la nourriture.
Les conséquences de cette interdiction ne sont pas toutes positives. En effet, un grand nombre de clients sortent désormais sur les terrasses des commerces pour y fumer.
Un système de chauffage de terrasse s'est alors développé et, aujourd'hui, on ne compte plus les commerces qui en sont équipés.
Ce système a, bien entendu, pour objectif de pallier la fuite du client. Mais il vise également à élargir la clientèle en augmentant la capacité des établissements par l’occupation des terrasses en hiver. Ces chauffages au gaz produisent du CO2 et génèrent une consommation inconsidérée d'énergie. Pour rappel, la Ville de Bruxelles s'est engagée dans le cadre de la motion « Union communale pour le climat » et de son Agenda 21, à réduire ses émissions de CO2 et à rationaliser sa consommation d'énergie.

En janvier 2011, je vous avais déjà interrogé sur la question. Vous aviez répondu que le règlement communal de l'urbanisme allait être modifié pour limiter ou interdire l'utilisation de ces chauffages au gaz.

Qu'en est-il de ce nouveau projet de règlement ? Où en êtes-vous dans son élaboration ?

L'interdiction d'utiliser ces chauffages au gaz sera-t-elle décrétée ? Quel est le délai d'application de cette interdiction ?

Quelles sont les mesures qui seront mises en place afin que ce phénomène cesse de s'étendre en attendant une application de règlement?

M. le Président.- La parole est à M. Ceux.

M. Ceux, échevin.- Ce règlement communal d'urbanisme est presque finalisé. Il sera présenté au Collège au début de l'année 2012. Il sera ensuite soumis au Conseil communal pour son adoption provisoire, avant d'être soumis à enquête publique. La durée de la phase d'instruction est évaluée à 7 mois. Chacun aura donc l'occasion de s'exprimer sur ce dossier. J'ai proposé plusieurs mesures, qui seront peut-être moins radicales que dans le projet précédent. Depuis lors, en effet, il est totalement interdit de fumer dans les établissements. Nous avons de nombreux contacts avec les commerçants. Ils ont demandé à être reçus par le Collège. Une piste serait de proscrire les chauffages au gaz et de trouver des solutions alternatives, l'objectif étant de concilier protection de l'environnement et défense des petits établissements.

Mme Nagy.- Je vous propose de vous inspirer de la ville de Paris, où le chauffage des terrasses est interdit depuis mars 2011.

M. Close, échevin.- Il faudra un jour s'interroger sur cette société et toutes ses interdictions. Un minimum de libre arbitre ne fait pas de tort...

Mme Nagy.- La question n'est pas là. Le problème, c'est la production de CO2 et la consommation des énergies, et vous devez y faire face.

M. Close, échevin.- Il vaudrait peut-être mieux sensibiliser, plutôt que d'interdire.

Mondelinge vraag van de heer De Lille, betreffende de "agressie tegenover holebi's"

Question jointe de Mme Nagy sur « une agression homophobe dans un bar bruxellois »

De heer De Lille. - Mijnheer de voorzitter, enkele dagen geleden is er een zwaar incident geweest in een Brusselse bar hier vlakbij. Volgens de pers zijn twee mannen de bewuste bar binnengekomen, hebben ze zich beledigend uitgelaten tegenover klanten en personeel, waarbij ze ook heel wat homofobe opmerkingen maakten. Blijkbaar ishet daarna tot een gevecht gekomen waarbij een van de mannen werd neergestoken door een kelner die zich bedreigd voelde.

Allereerst denk ik dat iedereen, zowel ikzelf als de Brusselse holebiverenigingen, die dit in de pers hebben gelezen in deze stelt dat geweld met geweld beantwoorden niet goed te keuren is. Maar tegelijk wil ik toch opmerken dat er in de holebigemeenschap hier in Brussel een gespannen sfeer heerst. Geregeld worden mensen aangevallen en beledigingen komen zeer zeer vaak voor. De mensen voelen zich dus niet meer op hun gemak in hun eigen sad. Als dergelijke praktijken, die zich tot nu toe vooral in de straten afspeelden, nu ook in de cafés en bars worden ingevoerd, dan stijgt de terechte verantwaardiging uiteraard nog meer.

Er zijn onder meer door het gewest al campagnes gelanceerd, bijvoorbeeld om de mensen aan te sporen tot het aangeven van dergelijke geweld. De Vlaamse Gemeenschap heeft aangekondigd dat ze daar in het onderwijs een aantal acties wil voor opzetten. De politie volgt opleidingen om slachtoffers beter op te kunnen vangen en toont de grootste bereidheid om daar aan mee te werken. Dat zijn echter allemaal maatregelen voor als het te laat is. Vandaar dat ik van u graag zou weten wat er wordt gedaan of zal worden gedaan om via de politie voor een grotere veiligheid te zorgen? Niet het aantal agenten dat daarvoor wordt ingezet, is belangrijk, maar wel het resultaat dat we willen bereiken. Kan er geen referentieagent worden aangesteld? Met een referentieagent bedoel ik een agent die ook zelf langs zou kunnen gaan in de

bars en bij de holebigemeenschap. Ik denk dus niet aan iemand die enkel in het politiecommissariaat als aanspreekpunt dient, maar aan iemand die werkelijk ter plekke kan gaan. Een van de zaken die men vaak hoort, is immers dat men het probleem niet kent omdat er te weinig klachten worden ingediend en dat is ook wel waar, maar daar wordt aan gewerkt. Anderzijds is het uiteraard ook zo dat de politie niet moet wachten tot er een klacht wordt ingediend. Ze kan ook proactief werken. Volgens mij kan een referentieagent een belangrijke rol spelen. Die referentieagent kan zich specialiseren in de problematiek en kan door intense contacten met bars, verenigingen en individuen een correcte kijk op de zaak krijgen en zo kan men ook een efficiënt beleid ontwikkelen en dit soort agressie. gericht bestrijden.

M. le Président.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- L'agression dont nous parlons n'est pas un cas isolé. C'est la cinquième recensée depuis juin. En 2007, le Centre pour l'égalité des chances avait fait état d'une situation préoccupante : sur 3.000 personnes interrogées, 1.000 disaient avoir été victimes d'une agression, et un tiers d'entre elles provenaient des quartiers Saint-Jacques et Marché-au-Charbon. Pareille situation exige des mesures coordonnées.

Il règne dans ce quartier une impression de laisser-aller généralisé dans le chef des autorités de la Ville, notamment de la part des échevins du commerce et de l'égalité des chances. Les mesures de police semblent insuffisantes.

Comment faire pour que tous puissent retrouver dans ce quartier une réelle qualité de vie et y vivre en toute sécurité, indépendamment de leur orientation sexuelle, de leur apparence ou de leur race ? Selon moi, c'est tout le centre-ville qui doit faire l'objet d'une telle réflexion. Certains quartiers, où régnait naguère une vraie mixité, tendent à se spécialiser.

Je constate également un contrôle de l'espace public par des groupes privés. Cela devrait nous inquiéter. La présence de la police dans ces zones ne semble donc pas suffisante. Un message très clair doit être lancé, que nous avons résumé sous le slogan « Tolérance zéro contre l'intolérance ». Une présence forte de la police dans

ces quartiers permettrait de rappeler à tous que la Ville entend y faire respecter les règles du vivre ensemble.

M. le Président.- Je vous lis la réponse du Bourgmestre.

De feiten die zich vorige week afspeelden in de bar "le fontainas" hebben me zwaar getroffen. Zoals u wel weet, vind ik alle vormen van geweld, maar zeker geweld dat ingaat tegen de vrijheid van identiteitsontplooiing, onaanvaardbaar. lk veroordeel daarom ook ten sterkste deze soort van agressie.

Stad Brussel steunt elk jaar een zeer belangrijke gebeurtenis in het centrum: de Belgian pride (ex Gay pride). lk zal er trouwens in de komende jaren ervoor blijven zorgen dat de Belgian pride zich in diezelfde geest van openheid en gastvrijheid verloopt.

Zoals u zelf ook vermeldde, Meneer De Lille, bestaat er een informatie- en bewustmakingscampagne dat de Stad, in samenwerking met Holebi-verenigingen en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, voert in Brusselse discobars om de slachtoffers van homofobe geweld ertoe aanzetten om een klacht in te dienen.

Les réunions de concertation avaient trait au lancement officiel de la campagne et à l'organisation d'un séminaire pour le personnel de la police. Cette session d'information d'une demi-journée, coordonnée par la Maison Arc-en-ciel et en collaboration avec le Centre pour l'égalité des chances, avait pour but de faire mieux comprendre le vécu de cette thématique au personnel de la police et à permettre de formuler des avis concrets.

De cette façon, les policiers ont été informés de ce que les victimes d'une agression homophobe supportent, et en particulier de la manière dont ils peuvent aider ces victimes par un bon accueil et une suite efficace.

In samenwerking met uw kabinet, meneer de Lille, zal deze informatiesessie herhaald worden in 2012. Uiteraard voeren wij ook een preventiebeleid, om zulke misdaden te voorkomen. In het centrum heeft de politiezone van de Stad Brussel de volgende veiligheidsvoorzieningen opgesteld:

- Buiten de dringende taken en op vordering zijn er permanent 6 inspecteurs met als taak proactieve patrouilles te voet uit te voeren. Hun taak is misdaden af te raden door hun aanwezigheid en in noodgeval rechtstreeks tussen te komen.
- 24 uur op 24 levert district 1 van de politie twee gemotoriseerde patrouilles (2 x 2 Inspecteurs) die het centrum bedekken. Er is eveneens het klassieke toezicht op de Grote Markt.
- Overdag verzendt de Directie "Verkeer" van de politie "bikers" in de voetgangerszone. Er is permanent minstens 1 ploeg van de Anti-Agressie Brigade in het centrum.
- Daarnaast wendt de Directie "Interventies" van de politie een deel van zijn residuaire capaciteit op het centrum aan. Dit hangt van de andere taken (bijvoorbeeld van de manifestaties) af.

Bovendien hebben wij een nieuw onthaalsysteem ingevoerd bij de Brusselse Politie, waarbij burgers, en niet mensen in uniform, het eerste aanspreekpunt vormen voor de mensen die aangifte komen doen. Deze personeelsleden worden overigens opgeleid om te kunnen handelen vanuit het oogpunt van de diversiteit.

Daarenboven werd mevrouw Carine Derval, commissaris verantwoordelijke voor de 2de divisie, met de taak belast zich bezig te houden met deze specifieke problematiek. In de onmiddellijke toekomst zullen er ook acties plaatsvinden.

J'ai décidé d'organiser une tournée de sécurité dans ce quartier. Elle aura lieu le 15 décembre à 15h dans la salle de la mutualité socialiste, rue du Midi. La police et BRAVVO y expliqueront les mesures qu'ils ont prises et prendront dans ce cadre. Mais le but est de dialoguer avec les riverains et commerçants du quartier, et de leur montrer que nous les écoutons. Et nous soulignerons à nouveau l'importance de déposer plainte.

De bovengenoemde elementen verduidelijken, hoop ik, de aanpak die de Stad invoert om een duurzame oplossing voor dit geweld te vinden. U kunt op mijn persoonlijke inzet als burgemeester van deze Stad rekenen om onze inspanningen terzake verder te zetten.

De heer De Lille.- Mijnheer de voorzitter, het verheugt me te vernemen welke acties worden gevoerd. Het belangrijkste element voor zowel de klanten als de handelaars in de wijk is echter dat al die acties concrete resultaten opleveren. Ik besef wel dat de politie hier een bijzonder moeilijke taak heeft omdat het niet gaat over criminele bendes of georganiseerd geweld. Het probleem is immers dat dergelijke feiten zich voordoen op momenten waarop men zich daar het minst aan verwacht. Dat wil ook zeggen dat het niet gemakkelijk is om dit fenomeen aan te pakken. Anderzijds is het wel zo dat in de wijk een constante politieaanwezigheid wel degelijk een verschil kan maken. Vandaar het belang van mijn vraag dat de politie echt proactief aanwezig zou zijn, dus niet alleen overdag,...

De Voorzitter.- Mijnheer De Lille, wat bedoelt u met proactief?

De heer De Lille.- Met proactief bedoel ik dat de agenten ook met de uitbaters gaan praten om een zicht te hebben op de situatie en om antwoorden te krijgen op vragen als wanneer en waar doen deze problemen zich het vaakst voor?

De Voorzitter.- Dat is de nieuwe rol van de commissaris. Alle aspecten van het politiebeleid om dat probleem op te lossen, zullen tijdens de vermelde vergadering van 15 december aan bod komen.

Mme Nagy.- Le sentiment général, dans le quartier et notamment dans la communauté gay, est que la situation a atteint des limites et que des actions concrètes doivent être menées. Il règne également un sentiment de discrimination, par exemple quant à l'usage des terrasses, et de manque de propreté. Les exploitants nous disent que la police tarde à intervenir en cas d’incident. Nous serons attentifs aux résultats de la réunion qui se tiendra le 15 décembre. J'espère que le Collège y sera en nombre, car tous les départements sont concernés. Une telle agression est intolérable dans une ville comme Bruxelles, et nous souhaitons que ce soit la dernière.

Mondelinge vraag van de heer De Lille betreffende een stand van H & M op de kerstmarkt (Winterpret)

De heer De Lille - Mijnheer de voorzitter, Winterpret s opnieuw begonnen en is deze keer groter dan ooit. Nu werd in de pers onlangs bekendgemaakt dat ook H & M een stand op de kerstmarkt zal openen. Volgens het krantenartikel willen ze er dameskleding verkopen en zorgen ze tevens voor animatie om mensen naar hun winkel te lokken. Tot nu toe stonden er volgens mij geen winkelketens tussen de kraampjes van Winterpret. Het leuke en typische is net dat je er vooral kleinschalige activiteiten vindt, hoofdzakelijk verbonden met het kerstgebeuren. Als er nu ook grote winkelketens worden toegelaten, riskeert Winterpret naar een ordinaire braderij te evolueren en dat vind ik geen goed idee. Bovendien vormt dit een oneerlijke concurrentie voor de gewone handelaars op de kerstmarkt die geen megabudgetten hebben om veel reclame voor hun standje te maken. Dit is dus een fundamentele wijziging ten opzichte van de vorige jaren.

Wat is de reden voor het toestaan ven een aparte stand aan een grote winkelketen?

Hoe wordt vermeden dat Winterpret een braderij wordt zoals er al meer dan voldoende zijn?

Hoe wordt oneerlijke concurrentie met de kleinschalige andere stands voorkomen?

Bent u van plan om meer van dit soort initiatieven toe te laten of is dit een eenmalig initiatief?

M. le Président.- Il s'agit d'une opération promotionnelle. Pour rappel, le budget de la Ville est de 300.000 € et l'opération coûte plus de 2 millions... Le stand se trouve à la Tour noire, donc pas exactement sur le parcours de Plaisirs d’hiver. La société paie 6 ou 7 fois davantage que pour un chalet et elle assure une animation. Une banque et d'autres sponsors sont également présents aux Plaisirs d'hiver. Ces opérations de sponsoring nous permettent de financer l’événement. Notre souhait n'est pas de concéder des chalets. Le conteneur permanent de l'autre société a été autorisé pour

deux ou trois mois à la suite de l'incendie de son stand. Ces sociétés recherchent davantage une visibilité que la possibilité de réaliser de grosses ventes.

De heer De Lille,- Mijnheer de voorzitter, als het kadert in een logica van sponsoring denk ik dat het wel kan, maar men mag er toch ook niet mee overdrijven want ik vrees dat men, mochten dergelijke stands te veel ruimte gaan innemen, op termijn het typische karakter van de kerstmarkt dreigt te verliezen. Dat lijkt me dan weer geen goede zaak. Vandaar dat ik toch zou pleiten voor voorzichtigheid.

M. le Président.- Les opérations de sponsoring comportent toujours des risques. Si l'expérience ne se révèle pas concluante et perturbe le marché, nous ne la renouvellerons pas. Je rappelle que les sociétés paient bien davantage que les autres commerçants. La Ville compte une dizaine de partenaires privés dans cette organisation.

Question d'actualité de M. Oberwoits sur « l'exploitation du Wood au Bois de la Cambre »

M. Oberwoits.- Lors de la dernière séance du Conseil, le 21 novembre 2011, je suis intervenu pour contester la proposition du Collège d'aider financièrement la société qui exploite la boîte de nuit Wood au Bois de la Cambre.

Votre majorité PS/cdH a néanmoins décidé de contribuer à la survie de ladite société en lui accordant, notamment, des facilités de paiement pour le règlement de l'arriéré de son loyer, soit 39.282,92 €, et en garantissant ses dettes à concurrence de 600.000 €.

Le jeudi 24 novembre 2011, le gérant de ladite société m'a envoyé un mail, via Facebook, rédigé comme suit : « tu va (sic) m'avoir dans tes pattes pour les communales demande à dedonéa (resic) si c'est agréable ».

En réagissant ainsi, trois jours après la séance du Conseil communal, alors que mon interpellation avait été relayée par la presse, le gérant de la société n'a manifestement pas agi de manière impulsive. Il s'est exprimé délibérément via un réseau social avec

l'intention de me nuire, alors que je ne connais pas l'intéressé et que je n'ai jamais eu l'occasion de le rencontrer. Les menaces du gérant de cette société visent à m'intimider en ma qualité de mandataire ayant agi dans l'exercice de mes fonctions.
Mes chers collègues, il n'est pas tolérable qu'un concessionnaire de la Ville tente de bâillonner l'opposition, démocratiquement élue, pour assurer la défense de ses intérêts personnels, à caractère privé. Un tel procédé visant à faire pression pour museler et empêcher tout débat démocratique dans un dossier le concernant doit inciter le Collège à réévaluer l'opportunité et le bien-fondé des facilités exorbitantes que sa majorité lui a accordées.
L'exploitant de la sprl n'est pas un intouchable. Il ne peut bénéficier d'aucune protection, quelle qu'elle soit.
Sachant qu'il est très généralement admis et non contesté que le gérant de la sprl leur est proche, il me paraît que les socialistes bruxellois, tout particulièrement, ne peuvent rester sans réaction. Composante la plus importante de la majorité, il importe plus que jamais que les socialistes bruxellois apparaissent comme les garants d'une bonne gouvernance de la Ville. Il doit en être de même du cdH, grand défenseur de l'éthique et de la morale.
Mes chers collègues, je demande que notre Conseil annule la décision qu'il a prise le 21 novembre dernier d'accorder une aide exorbitante et injustifiée à ladite sprl.
J'ai examiné les derniers comptes déposés par cette société. Ils font apparaître qu'au 30 juin 2010, l'actif net de la société s'élevait à -129.542 €. Les pertes cumulées sont telles qu'elles ont réduit à néant les fonds propres, dont le capital social. Or, selon l'article 333 du code des sociétés, lorsque l'actif est réduit à un montant inférieur à 6.200 €, ce qui est le cas en l'espèce, tout intéressé peut demander au tribunal la dissolution de la société. Le tribunal peut, le cas échéant, accorder à la société un délai en vue de régulariser sa situation.
Se porter caution d'une société dont la situation financière est tellement dégradée que le code des sociétés prévoit sa dissolution sur simple demande de tout tiers intéressé

est tout simplement aberrant. La Ville ne peut pas participer au sauvetage d'une société privée et couvrir une éventuelle faillite. Je maintiens que la décision prise par le Conseil communal le 21 novembre 2011 est irrégulière. L'intérêt général et les compétences de la Ville ne sont absolument pas concernés par la situation financière et l'exploitation commerciale de la sprl. Il ne peut être question d'accorder des facilités de paiement pour le règlement de l'arriéré de loyer et de garantir des dettes que la sprl reconnaît elle-même avoir des difficultés à rembourser. Il n'est pas question pour le contribuable bruxellois de participer au sauvetage d'une société qui exploite une boîte de nuit sur son territoire.

Errare humanum est, persevare diabolicum

Tenant compte de l'arriéré de paiement de loyers, de la situation financière largement déficitaire du concessionnaire, du non-respect des engagements contractuels en termes d'activités et des nombreuses plaintes émises par les riverains, la décision prise par le Conseil communal le 21 novembre dernier doit être annulée, et notre conseil doit décider, aujourd'hui, s'il y a lieu d'engager sans délai une procédure judiciaire en résiliation du bail et en expulsion des lieux loués à charge de la sprl.

Monsieur le Bourgmestre, mesdames et messieurs les Échevins, s'il vous paraît que ma proposition doit faire l'objet d'une instruction préalable par votre Collège, je vous demanderais alors, à tout le moins, que ce jour, notre Conseil décide de suspendre les décisions prises le 21 novembre dernier en faveur de ladite société.

M. le Président.- La parole est à M. Ouriaghli.

M. Ouriaghli.- Comme vous, je considère les propos du gérant à votre égard comme déplacés et inacceptables. Nous les avons d'ailleurs condamnés publiquement. Vous avez fait votre travail au titre de conseiller communal de l'opposition. Le Collège a tranché dans ce dossier après un débat démocratique et respectueux.

Par contre, je regrette que vous pratiquiez la politique politicienne sur ce sujet. Il s'agit d'une querelle privée entre vous et le gérant de ladite société. Selon *Le Soir*, cette personne se serait excusée depuis lors. Je ne vois pas en quoi cette affaire devrait remettre en cause la décision démocratique rendue par ce Conseil le 21

novembre. Selon moi, au titre de président de la Régie foncière, l'histoire pourrait s'arrêter là.
Toutefois, j'ai entendu vos remarques du 21 novembre et je vous informe, par souci de transparence, que ce dossier sera soumis à une analyse juridique pointue avant d'être présenté à la tutelle.
M. Oberwoits.- Il ne s'agit pas d'une affaire personnelle. Je ne comprends toujours pas pourquoi la Ville octroie des facilités de paiement à cette société et garantit pour elle le remboursement de 600.000 €, alors qu'elle connaît de graves difficultés financières. Pourquoi une telle obstination ? Vous mettez en gage l'argent du contribuable bruxellois. Vous allez devoir procéder à la liquidation des sommes. Vous avez évoqué des frais engagés par la société à concurrence de 1,2 million. Je tiens une lettre signée par vous le 24 mai 2011 dans laquelle vous chiffrez ces mêmes frais à seulement 561.000 €. Il y a une marge entre investissements mobiliers et immobiliers.
M. Ouriaghli, échevin.- Il s'agit bien d'un montant de 1,2 million, factures à l'appui. Nous reviendrons sur ce dossier après en avoir précisément analysé tous les éléments.
M. Oberwoits.- La décision a été prise par le Collège, majorité contre opposition. Est-elle suspendue ou retirée ?
M. Ouriaghli, échevin.- Non. Je m'engage à revenir devant vous avec ce dossier.
M. Oberwoits.- Je prends donc acte du fait que ce point est maintenu.

Actuele vraag van mevrouw Ampe betreffende de gedeeltelijke ontmanteling van speelplein Fontainas Eilandje

Mevrouw Ampe.- Mijnheer de voorzitter, de helft van speelplein Fontainas gelegen tussen de Zespenningenstraat en de Anderlechtsesteenweg werd recentelijk ontmanteld. Zo is er momenteel geen plaats meer voor het vliegtuig, de boot, de auto en de schommels waar de kinderen op kunnen zitten. Dit leidde tot de nodige onrust bij de bezoekers en omwonenden.

Er wordt gefluisterd dat dit het gevolg is van de uitbreidingsplannen van het ACOD. Na contact tussen mijzelf en uw kabinet werd mij verzekerd dat dit slechts tijdelijk is. De ontmantelde stukken zouden binnen afzienbare tijd terugkeren, zij het niet op exact dezelfde plaats. Toch had ik van u via deze weg graag officieel bevestigd gekregen dat het speelpleintje blijft en dat het gewoon op een andere plaats komt. Waarom moet het speelpleintje wijken voor de uitbreiding van een vakbond?
Kunt u de bezoekers en buurtbewoners via deze weg verzekeren dat alle speeltuigen zullen terugkeren op het plein, al dan niet op een gewijzigde locatie zodat de kinderen er opnieuw zullen kunnen spelen?

M. le Président.- La parole est à M. Mampaka, échevin.

M. Mampaka, échevin.- Dans ce dossier, le permis d'urbanisme a été délivré par mon collègue avec beaucoup de restrictions et de contraintes. L'aire de jeux sera remontée après les travaux et mise en conformité aux normes européennes.

Mevrouw Ampe.- Mijnheer de voorzitter, ik heb nog een vraag. De schepen zegt dat het zal worden verplaatst en dat hij van de gelegenheid gebruik zal maken om de speeltuigen te verbeteren. Waarom kon dat dan niet van in het begin verplaatst worden zodat het speelpleintje open zou kunnen blijven tijdens de uitvoering van de werken?

Question d'actualité de Mme Ries relative à « la tenue d'une manifestation intitulée "Gaza on n'oublie pas!" le 27 décembre prochain »

Mme Ries.- Cela fait plus d'une semaine maintenant que circule sur les réseaux, sociaux notamment, l'annonce d'une manifestation intitulée "*Gaza on n'oublie pas!*". Elle est organisée par le « Mouvement Citoyen Palestine » et doit avoir lieu le 27 décembre, au départ de l'avenue de Stalingrad pour se terminer à la Place du Jeu de Balle, donc sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Elle semble donc avoir reçu les autorisations de la Ville.

Pour dissiper tout malentendu, je voudrais rappeler que je suis, comme vous, viscéralement attachée à la liberté d'expression, et donc à la liberté de manifester. Ce qui m'interpelle ici, c'est le précédent, se sont les précédents. Vous vous rappellerez mon interpellation du 4 avril dernier ; elle faisait suite aux dérapages inqualifiables de la manifestation similaire qui avait eu lieu rue Neuve. Il se trouve que les organisateurs de cette manifestation du 27 décembre sont les mêmes que ceux qui étaient à l'initiative de la manifestation du 12 mars dernier rue Neuve. Les mêmes qui avaient gratifié les passants de cette artère d'une caricature des contrôles d'identité auxquels sont soumis les Palestiniens aux check-points israéliens. Des scènes violentes, choquantes et mensongères. Des femmes, de jeunes enfants, un soldat israélien mis en scène, battus, insultés, humiliés et même faussement tués, avec du faux sang...

Le principal leader du Mouvement Citoyen Palestine a été exclu du bureau du MRAX en 2009 pour publications racistes et antisémites. Un coup d'oeil sur internet et Facebook suffit pour lire ses diatribes anti-occidentales, son apologie du terrorisme, son indulgence vis-à-vis de Ben Laden, son soutien à Ahmadinejad, sa remise en question du darwinisme, fondement de nos sciences de la vie... La remise en question du darwinisme est partagée par tous les fondamentalistes musulmans. Et il se dit « pacifiste donc » !

Cette même organisation annonce en outre que la manifestation se terminera " *par une petite animation sur la Place du Jeu de balle* "...

Avez-vous autorisé la tenue de cette manifestation ?

Le cas échéant, avez-vous rencontré ses organisateurs ? Dans l'affirmative, leur avez-vous interdit de répéter le scénario de la rue Neuve ?

Je suppose que cette manifestation sera encadrée par vos forces de police. Si des dérapages devaient se produire ou si les manifestants se prêtaient à un scénario violent et caricatural de type " rue Neuve ", les forces de l'ordre se contenteront-elles encore de se croiser les bras, ou recevront-elles l'injonction d'intervenir ?

M. le Président.- Je vous lis la réponse de M. le Bourgmestre.
La demande de manifestation a été introduite. Elle est en cours d'étude par les services de police. Comme pour toute manifestation sur l'espace public, le dossier me sera soumis au terme de ladite analyse. Aucune rencontre formelle n'a encore eu lieu avec les organisateurs. Elle est prévue dans les prochains jours. À cette occasion, les conditions générales et particulières au bon déroulement de la manifestation leur seront rappelées. Si l'autorisation était délivrée, je veillerai à ce qu'elle se déroule dans les meilleures conditions de sécurité. Le cas échéant, un service d'ordre sera déployé pour éviter tout dérapage.
Mme Ries.- Comme le temps nous manque, je transmettrai l'ensemble de mes remarques au Bourgmestre. Celui-ci avait affirmé, le 4 avril dernier en Conseil communal, que « désormais, il n'accepterait plus ce type de scénario ».
Devant la montée de l'antisémitisme, nous devons favoriser le dialogue entre communautés, dans le respect mutuel, et non créer des clivages fondés sur des caricatures.
M. le Président.- Je crois pouvoir confirmer les propos de M. le Bourgmestre. Même si cette manifestation était autorisée, de tels dérapages ne seraient plus autorisés.

Question d'actualité de M. Coomans de Brachène concernant « un commerce ouvert rue de la Colline en violation des règles de la zone Unesco »

M. Coomans de Brachène.- Depuis peu, un commerce a ouvert ses portes dans la rue de la Colline, en violation manifeste des règles de la zone Unesco. Comment cela est-il possible ? Comment « Monsieur Unesco » peut-il faire preuve d'autant d'incompétence ?
M. Ceux, échevin.- M. Unesco a fait rapport, mais il n'a pas autorité de fermer le commerce et d'y apposer les scellés. Précisons qu'il s'agit d'un bâtiment classé et que la Région aurait dû réagir en premier lieu. PV a été dressé. Tout sera enlevé le 16 décembre par mes services si le commerçant ne prend pas les mesures nécessaires d'ici là.

Question d'actualité de M. Maingain sur « la position du représentant de la Ville de Bruxelles lors de l'assemblée générale du holding Dexia »

M. Maingain.- Le représentant de la Ville votera-t-elle la dissolution volontaire du holding Dexia ?

M. le Président.- Oui.

Mondelinge vraag van de heer De Lille betreffende het ontbreken van de kerstverlichting op het De Brouckèreplein

De heer De Lille,- Mijnheer de voorzitter, mijn vraag gaat over de kerstverlichting die op de grote lanen hangt en dit jaar niet op De Brouckre. Ik heb daar twee vragen bijd.

Waarom hangt er geen kerstverlichting op het De Brouckèreplein?

Het gerucht doet de ronde dat dit zou zijn omdat het handelaarscomité het niet meer kon betalen. Daarom vraag ik mij af het geen tijd wordt dat het college van de stad Brussel beslist om voor de hele grote lanen, want daar is toch het meeste volk, de kosten op zich te nemen.

De voorzitter.- Het woord is aan de heer De Hertog, schepen.

De heer De Hertog.- Mijnheer de voorzitter, de verlichtingen worden opgehangen door de handelaarsorganisaties die daar bepaalde subsidies voor krijgen. Op de De Brouckèreplaats is de overbrugging echter veel te groot zodat daar geen verlichting kan worden opgehangen. De verlichting wordt daar dus geïnstalleerd in de bomen en die zal er zeker komen.

M. le Président.- Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

Prochaines séances

Lundi 12 décembre 2011 : séance extraordinaire du Conseil

À 16 heures 30 : comité secret.

Vendredi 16 décembre 2011

À partir de 13 heures 30 : sections ordinaires (procédure avancée).

À partir de 15 heures 30 : sections réunies.

Lundi 19 décembre 2011

À 16 heures : première séance publique (points ordinaires et budget de la Régie foncière).

À la suite : deuxième séance (comptes 2010 et budget 2012 de la Ville, débat politique.

En terminant par un comité secret (points ordinaires).

M. le Bourgmestre.- La séance publique est levée.

- *La séance publique est levée à 20h50.*